

PRÉSIDENT

Paris, le 3 novembre 2009

Réf. : Dép-DG-0068-2009

Décision Dép-DG-0068-2009 du 3 novembre 2009 du Président portant délégation de signature du président à des agents des services de l'Autorité de sûreté nucléaire pour signer les accords de reprise d'activité de l'installation nucléaire de base n°32 « ATPu »

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives ;

Vu la décision n° 2006-001 du 20 novembre 2006 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire n°2009-DC-161 du 19 octobre 2009 portant prescriptions au Commissariat à l'énergie atomique pour l'installation nucléaire de base n°32 dénommée Atelier de technologie du plutonium (ATPu) située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône) ;

Vu la décision n° 2009-DC-163 du 3 novembre 2009 portant délégation de pouvoir au président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Décide :

Article unique

Délégation est donnée au Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et aux directeurs généraux adjoints pour signer, au nom du Président, sans possibilité de subdélégation, les accords prévus par la décision n° 2009-DC-161 du 19 octobre 2009.

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Copies :

ASN/Collège, Comex, SG

SIGNE

Classement :

ASN/01.04

André-Claude LACOSTE

